

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 mars 2025

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 035-243500667-20250321-DEL_2025_036-DE

Date de convocation : 05/03/2025	Nombre de conseillers	En exercice :	37
Date d'affichage : 05/03/2025		Présents :	23
		Votants :	33

L'an deux mille vingt cinq, le onze mars, à 19 Heures 00, à la La Mézière (salle Cassiopée - rue de Texue), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :

LAVASTRE Isabelle, ALMERAS Loïc, KECHID Marine, GUERIN Patrice, GORIAUX Pascal, DUBOIS Jean-Luc, LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie, DUMAS Patrice, FERRAND Marc-Olivier, JAOUEN Claude, OBLIN Anita, HENRY Lionel, EON-MARCHIX Ginette, TAILLARD Yvon, COUMAILLEAU Pascal, RICHARD Jacques, LARIVIERE-GILLET Yannick, DESMIDT Yves, SENTUC Véronique, LECONTE Yannick, BOURNONVILLE Noël, HOUITTE Daniel, BLAISE Laurence

Absents :

FOUGLE Alain, LOREE Michel, LEGENDRE Bertrand, DEWASMES Pascal

Absents ayant donné pouvoir :

GELY-PERNOT Aurore donne procuration à COUMAILLEAU Pascal
VASNIER Pascal donne procuration à JAOUEN Claude
JOUCAN Isabelle donne procuration à ALMERAS Loïc
BERNABE Valérie donne procuration à GORIAUX Pascal
MACE Marie-Edith donne procuration à LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie
MESTRIES Gaëlle donne procuration à HENRY Lionel
BOUGEOT Frédéric donne procuration à LAVASTRE Isabelle
MASSON Josette donne procuration à RICHARD Jacques
HAMON Carole donne procuration à EON-MARCHIX Ginette
MOREL Gérard donne procuration à SENTUC Véronique

Secrétaire de séance : Monsieur GUERIN Patrice

N° DEL_2025_036

Objet Urbanisme

PLUi - Modification n°4 - Bilan de la concertation préalable

Projet de territoire : AXE 3 Un territoire à vivre pour tous - Permettre l'accueil des familles par l'habitat et les services

Le Président du Val d'Ille-Aubigné a lancé une nouvelle procédure de modification du PLUi par l'arrêté U001/2024 en date du 23 février 2024. Au regard des évolutions envisagées, la procédure de modification de droit commun a été retenue.

Conformément à la Charte de gouvernance « Evolution du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal au service du Projet de territoire du Val d'Ille – Aubigné », le contenu du dossier de modification a été finalisé par le comité de pilotage PLUi du 17 juillet 2024 et validé par le bureau communautaire du 19 juillet 2024.

La procédure de modification était soumise à l'examen au cas par cas afin d'établir si les modifications sont susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement et nécessitent ainsi une évaluation environnementale.

L'autorité environnementale a rendu son avis le 3 octobre 2024 et a soumis la modification n°4 du PLUi à évaluation environnementale.

En application de l'article L. 103-2°3 du Code de l'urbanisme, **une modification du plan local d'urbanisme soumise à évaluation environnementale doit faire l'objet d'une concertation**. Cette concertation a pour objectif de tenir informée la population du projet et de recueillir les observations.

Par décision en date du 12 novembre 2024, le conseil communautaire a acté la réalisation de l'évaluation environnementale et a retenu les modalités de concertation suivantes :

- Diffusion d'informations sur différents médias (site internet de la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné et les réseaux sociaux de la communauté de communes) ;
- Mise en place d'un registre papier au siège de la communauté de communes destiné aux observations du public ;
- Mise en place d'un registre dématérialisé destiné aux observations du public ;
- Organisation de deux permanences au siège de la communauté de communes afin de recueillir les observations du public et de répondre aux éventuelles questions.

BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

La concertation préalable s'est tenue du 1^{er} décembre 2024 au 28 février 2025.

Diffusion d'informations sur différents médias

- Site internet - publication du 29 novembre 2024 : l'avis de concertation préalable et le lien vers le registre dématérialisé
- Page facebook - publication du 29 novembre 2024 : l'avis de concertation préalable et le lien vers le registre dématérialisé
- Page LinkedIn - publication du 29 novembre 2024 : l'avis de concertation préalable et le lien vers le registre dématérialisé
- Le magazine N°46 de la communauté de communes (janvier-février 2025) : une brève rappelant la concertation préalable

Mise en place d'un registre papier destiné aux observations du public

Le registre papier a été mis en place au siège de la communauté de communes à Montreuil le Gast du 1^{er} décembre 2024 au 28 février 2025.

Aucune observation n'a été consignée dans ce registre.

Mise en place d'un registre dématérialisé destiné aux observations du public

Le registre dématérialisé a été mis en place sur le site <http://www.registre-dematerialise.fr/5857/> du 1^{er} décembre 2024 au 28 février 2025.

Le site permettait de déposer les observations et de télécharger le dossier composé des pièces administratifs (arrêté et délibération) ainsi que du projet de modification.

Le site a comptabilisé 3091 visiteurs, 644 téléchargements et 105 contributions.

11 contributions ne sont pas liées au contenu de la modification N°4.

Une contribution concerne l'évolution de l'emplacement réservé dédié à la création d'une aire de covoiturage à la Mézière.

Les autres contributions concernent les secteurs de renouvellement urbain à Melesse. La majorité des contributions portent sur le secteur couvert par l'orientation d'aménagement et de programmation N°10 détaillée au Cahier communal de Melesse.

Les thématiques suivantes sont ressorties pour ce site : les principes de circulation, la modification du cadre de vie et la destruction du patrimoine végétal.

Organisation de 2 permanences

Deux permanences ont été organisées au siège de la communauté de communes à Montreuil le Gast afin de recueillir les observations du public et de répondre aux éventuelles questions.

Elles se sont déroulées :

- o Le 13 décembre 2024 de 9h00 à 14h00 au pôle communautaire à Montreuil-le-Gast : 1 appel téléphonique reçu
- o Le 17 janvier 2025 de 9h00 à 14h00 au pôle communautaire à Montreuil-le-Gast : 2 personnes reçues

Les questions posées lors des permanences ne concernent pas le contenu de la modification N°4.

Dans la continuité des démarches d'information du public sur la modification du PLUi, une enquête publique sera organisée fin d'été 2025.

Ce bilan de concertation sera versé au dossier d'enquête publique.

Il est proposé d'approuver le présent bilan de la concertation préalable et de poursuivre la procédure de modification n°4 du PLUi.

Vu le Code de l'urbanisme et son article L. 103-2,

Vu le Code de l'environnement et ses articles L.122-4 et suivants,

Vu l'arrêté U001/2024 du 23 février 2024 prescrivant la modification N°4 du Plan local d'urbanisme Intercommunal ;

Vu la délibération DEL_2024_212 du conseil communautaire en date du 12 novembre 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

APPROUVE le bilan de la concertation préalable du public réalisée conformément à l'article L. 103-2°1 b) du Code de l'urbanisme.

AUTORISE Monsieur le Président à verser ce bilan à l'enquête publique qui sera menée dans le cadre de la modification N°4 du PLUi.

*Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique
Le 21/03/2025*

**Le/la secrétaire de séance,
Monsieur GUERIN Patrice**

Le 21/03/2025,
**Le Président,
Claude Jaouen**

